

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 06 juin 2017 et 06 juin 2017.

**Nombre**  
**de conseillers en exercice : 15**  
**de présents : 12**  
**de votants : 12**

**COMMUNE DE GENEVRIERES**

**PROCÈS VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**

**du 1<sup>er</sup> JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le premier juin à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Catherine DARRIGAN, Maire, avec pour ordre du jour :

**N° 1)** 1-1.8 - Commande publique - Marchés publics - Autres - Choix de l'organisme de contrôle technique de construction - Travaux aménagement d'une salle d'exposition.

**N° 2)** 1-1.6 - Commande publique - Marchés publics - Commission d'appel d'offres - Attribution des lots - Travaux aménagement d'une salle d'exposition.

**N°3)** 9-1.0 - Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes - Proposition lampadaires - éclairage public.

**N°4)** 8-3.1 - Domaines de compétences par thème - Voirie - Fauchage.

**N°5)** 9-1.0 - Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes - Dossier FABRE/Commune de Genevrières - Servitude de passage.

**N°6)** 7-5.2 - Finances Locales - Subvention - Subvention attribuées - Demande de subventions.

**N°7)** 4-2.1 - Fonction publique - Personnel contractuel création de poste - Création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité.

**N°8)** 9-1.0 - Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes - Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population

**Questions diverses**

Étaient présents tous les membres du Conseil Municipal  
Sauf

Membre(s) excusé(s) : Jocelyne PAGA, Jean-Marie MOREIRA

Membre(s) absent(s) : Mathieu PESSATO

Les Conseillers excusés avaient délégué leur mandat respectivement à :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Anne-Sophie SACHOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**N° 1) 1-1.8 - Commande publique - Marchés publics - Autres - Choix de l'organisme de contrôle technique de construction - Travaux aménagement d'une salle d'exposition.**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, préalablement à la mise en œuvre du chantier d'aménagement d'une salle exposition en rez de Mairie, différentes missions (contrôle technique, dépiage plomb, amiante, mission sécurité) doivent être effectuées.

Afin de satisfaire à ces obligations, une consultation de cabinets spécialisés a été menée.

Deux bureaux ont répondu à la consultation pour le contrôle technique de construction (APAVE MONTAUBAN et BUREAU VERITAS CONSTRUCTION)

Madame le Maire et l'architecte responsable du projet ont examiné les propositions reçues et Mme le Maire en fait part aux Conseillers Municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de retenir le BUREAU VERITAS CONSTRUCTION pour la mission de contrôle technique - 900 € HT soit 1 080 € TTC
- autorise Madame le Maire à signer la convention et devis relatifs à ce dossier.

La dépense sera imputée à la section investissement du Budget Communal à l'article 2313.

**Interventions et débats:**

Voix pour :	12	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**N° 2) 1-1.6 - Commande publique - Marchés publics - Commission d'appel d'offres - Attribution des lots - Travaux aménagement d'une salle d'exposition.**

Mme le Maire fait rappel des lots, de l'estimation faite par la société ALGA. Le tableau de synthèse reprend l'ensemble des données (annexe 1).

Mme le Maire rappelle les critères d'attributions et les offres reçues.

Les résultats proposés par l'analyse de la société ALGA sont :

Lot 1, estimation du marché à 23 192.00 € HT

Lot 1 - VRD - BROUCHET Bernard : 16 342.00 € HT

- Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Lot 2, estimation du marché à 8 380.00 € HT

Lot 2 – Entreprise LALBERTIE Menuiseries Bois - 9 250.00 € HT

- Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Lot 3, estimation du marché à 11 688.00 € HT

Lot 3 - Électricité - Roland GROC-GABRIELLI : 11 302.35 € HT

- Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Lot 4, estimation du marché à 15 040.00 € HT

Lot 4 - Plomberie Sanitaires CVC – Roland GROC-GABRIELLI : 12 769.48 € HT

➤ Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

#### **Interventions et débats:**

A l'issue de la lecture du rapport d'analyse des offres de la Société ALGA, le Conseil Municipal APPROUVE les propositions du maître d'œuvre et AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions et devis relatifs à ce dossier

Voix pour :	12	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**N°3)** 9-1.0 - Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes - Proposition lampadaires - éclairage public.

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'éclairage public derrière la Mairie permettant l'accès à l'école et à la future salle d'exposition est inexistant. Il a donc été étudié de créer un chemin piétonnier afin d'assurer le confort visuel mais aussi la sécurité des usagers.

Une seule proposition a été faite au Conseil Municipal :

- 4 Lampadaires de 5.2 m photovoltaïques à LED 40 Watt (SMARTLIGHT POWER) à 9 076 € HT soit 10 891.20 € TTC proposé par la Société FONROCHE + pose effectuée par une société agréée par le SDE.

Une subvention du SDE de 40 % s'il y a une économie d'énergie de 25 %.

#### **Interventions et débats:**

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- de choisir les lampadaires photovoltaïques à LED de la Ste FONROCHE pour rester dans la logique d'économie d'énergie.
- autorise Madame le Maire à signer le devis relatifs à ce dossier.

Voix pour :	12	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**N°4)** 8-3.1 - Domaines de compétences par thème - Voirie - Fauchage.

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux que la Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron a sollicité les membres du bureau pour démontrer la pertinence pour la réalisation de la totalité pour le fauchage de la voirie.

Plusieurs candidatures leur ont été adressées pour ces travaux de fauchage et deux entreprises ont été retenu :

- RAUJOL,
- LINAS.

La CCQVA nous permet de choisir le prestataire de notre choix.

#### **Interventions et débats :**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier les travaux de fauchage à : RAUJOL
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

Voix pour :	12	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**N°5)** 9-1.0 - Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes - Dossier FABRE/Commune de Genebrières - Servitude de passage.

Mme le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal son rendez-vous chez le notaire, avec SCP GARRISSON - SFORZINI - SERLOOTEN concernant la servitude de passage.

La servitude est accordée, en contrepartie Mr Fabre ou le bénéficiaire de la servitude s'engage à entretenir le chemin ainsi que la parcelle.

**Interventions et débats :**

Voix pour :	12	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**N°6)** 7-5.2 - Finances Locales - Subvention - Subvention attribuées - Demande de subventions.

Mme le Maire présente aux Conseillers Municipaux les demandes reçues par l'association "La Jeunesse au Plein Air 82", "Le Camp des Licornes" et l'ALMA 82.

Elle propose de bien vouloir délibérer sur l'attribution de subventions à ces trois organismes.

**Interventions et débats :**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **décide** à l'unanimité :

- d'attribuer la somme de 0 € à JPA 82,
- d'attribuer la somme de 1 000 € au Camp des Licornes pour 2018,
- d'attribuer la somme de 0 € à ALMA 82.

Voix pour :	12	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**N° 7)** 4-2.5- Fonction publique - Personnel contractuel - Création de poste - Recours à des agents contractuels.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser, pour la durée du mandat:

- de manière générale, à recourir à des agents non titulaires, par contrat, pour assurer le remplacement d'agents titulaires ou non titulaires momentanément autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, de leur participation à des activités dans le cadre des

réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

• en particulier, à compter du 02 juin 2017, de recruter un agent non titulaire, pour assurer le remplacement d'un agent absent, jusqu'au retour de ce dernier, sur les bases suivantes :

- grade : Adjoint Administratif 2ème classe
- à raison de 33 heures hebdomadaires,
- IB : 340 (1er échelon des adjoints administratifs 2ème classe.)

prévus à cet effet de l'année en cours.

#### **Interventions et débats :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les propositions ci-dessus,
- CHARGE le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants,

DIT que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges afférentes sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre

Voix pour :	12	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**N°8)** 9-1.0 - *Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes - Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population - 2018.*

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui sera un agent de la commune.
- Le coordonnateur bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IHTS).
- Le coordonnateur d'enquête recevra un forfait de 30.00 € pour chaque séance de formation.
- L'agent coordonnateur d'enquête est Mme BRANA Lory et l'agent recenseur Mr MOMBOISSE Alain

Voix pour :	12	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Questions diverses :**

**N° 1)** 1-1.8 - Commande publique - Marchés publics - Autres - Choix de l'organisme de contrôle technique de construction - Travaux aménagement d'une salle d'exposition.

**N° 2)** 1-1.6 - Commande publique - Marchés publics - Commission d'appel d'offres - Attribution des lots - Travaux aménagement d'une salle d'exposition.

**N°3)** 9-1.0 - Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes - Proposition lampadaires - éclairage public.

**N°4)** 8-3.1 - Domaines de compétences par thème - Voirie - Fauchage.

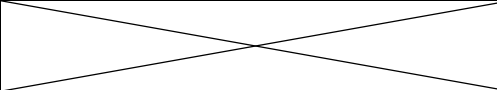
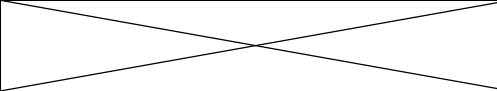
**N°5)** 9-1.0 - Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes - Dossier FABRE/Commune de Genebrières - Servitude de passage.

**N°6)** 7-5.2 - Finances Locales - Subvention - Subvention attribuées - Demande de subventions.

**N°7)** 4-2.1 - Fonction publique - Personnel contractuel création de poste - Création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité.

**Questions diverses**

*Liste d'émargement des membres du Conseil Municipal - réunion du 1<sup>er</sup> juin 2017.*

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Signature</i>
<i>Mme Catherine DARRIGAN</i>	
<i>Mme Marion RIGAUD</i>	
<i>M. Pascal ESCALETTE</i>	
<i>Mme Nadine PIDOFF</i>	
<i>M. Laurent CLERIN</i>	
<i>M. Matthieu PESSATO</i>	
<i>Mme Séverine JACQUES</i>	
<i>M. Maxime LOUPIAS</i>	
<i>M. Jean-Marie MOREIRA</i>	
<i>M. Pierre DESQUINES</i>	
<i>Mme Caroline CRESTIAN</i>	
<i>Mme Anne-Sophie SACHOT</i>	
<i>Mme Leila MALGOUYRES</i>	
<i>M. Jean-François CLAUSSE.</i>	
<i>Mme Jocelyne PAGA</i>	